

Considération sur quelques points de l'organisation militaire

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Helvetische Militärzeitschrift**

Band (Jahr): **6 (1839)**

Heft 8

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-91590>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Geböfte mit Mauern umgeben bieten schon mehr Spielraum für die Vertheidigung. Man bildet drei Abtheilungen: Feuerlinie, Soutien, Reserve. Die letztere darf ohne Noth nicht angebrochen werden, und hat die Bestimmung, den Feind, wo er Bresche geschossen hat oder sonst eindringen will, mit dem Bajonnette zurückzuwerfen. Alle übrigen Bestimmungen bleiben wie vorgemeldet. — Merkwürdig, sowohl in Bezug auf Anordnung als Ausführung, bleibt die kräftige Vertheidigung von La Haye: Sainte und Hougomont durch die Engländer in der Schlacht von Belle: Alliance, und sie hatten nicht einmal Geschütz.

D ö r f e r.

Diese systematisch zu vertheidigen, ist Sache des großen Kriegs; bei dem kleinen Kriege kann aber nur die Rede davon sein, einen Theil eines Dorfes für den Augenblick zu vertheidigen, und dabei verfährt man, wie bei Geböften. Wir können nicht umhin, hier einige Beispiele von solchen Vertheidigungen anzuführen.

Das Städtchen Horn in Westphalen, am Fuße des Lippe'schen Gebirgs wurde von dem hannöverschen Obersten von Diemar mit 400 Mann gegen mehr als 3000 Franzosen vertheidigt. Er hielt sich nicht nur vierzig Stunden gegen einen so überlegenen Angriff, sondern zwang sogar den Feind, ganz von seinem Vorhaben abzustehen. — Nicht minder lehrreich ist die Vertheidigung des Mönchsklosters von WARTH in Polen (1731) durch 3 Compagnien sächsischer Infanterie unter dem Obersten von Wolfring gegen 20,000 Polen. Sie hatten Schießlöcher durch die Hofmauer gebrochen und hinter den Planken, welche den übrigen Theil des Hofes umgaben, Gerüste angebracht. Die Sachsen waren kaum 300 Mann stark; die Polen hatten 8 Kanonen bei sich, mit denen sie aber sehr schlecht schossen. Der erste Sturm wurde abgeschlagen, wozu der Umstand beitrug, daß die Sachsen eine etwas steile Höhe, auf deren obern Rande die Planken standen, mit Wasser begossen hatten, wodurch sich bei dem scharfen Frost eine Eissrinde gebildet hatte, auf welcher die Stürmenden keinen festen Fuß fassen konnten. Aber es gelang dem Feinde doch, die Planken zu durchbrechen und in den Kirchhof zu gelangen. Der Lieutenant von Pieren trieb sie mit dem Bajonnett wieder zurück, und die Oeffnung wurde wieder geschlossen. Hierauf besetzten die Polen ein nahe gelegenes Nonnenkloster und beschossen vom Boden aus die Sachsen; doch diese steck-

ten das Schindeldach durch hinaufgeschossenen Speer in Brand und die Polen zogen unverrichteter Sache ab. — Auf eine ebenso rühmliche Art vertheidigte sich 1741 der sächsische Hauptmann Merlin mit 140 Grenadieren in einem Meierhofs des Dorfes Rejepin, unweit Deutschbrod in Böhmen, gegen 3000 Mann ungarischer leichter Truppen, bis der Entsatz anrückte. — Auch der preussische Lieutenant v. Billersbeck, der 1771 mit nur 30 Mann auf dem Kloster Pösigberg in Böhmen stand, wies alle Stürme der Oesterreicher ab, die mit 550 Mann unter dem Obersten Aspremont den Posten zu eskaladiren suchten.

S c h a n z e n.

Im kleinen Kriege kommen sie meistens nur als Schulterwehren (épaulement) vor, theils um die Artillerie zu decken, theils um der Feuerlinie Schutz zu gewähren. Ihre Vertheidigung ist sehr einfach und fließt aus dem vorigen. Ueberhaupt gilt für das ganze Schanzenwesen die nämliche Regel, daß man drei Abtheilungen formirt: 1) die Feuerlinie an der Brustwehr; 2) das Soutien, um jene zu unterstützen; 3) die Reserve, um den eingedrungenen Feind wieder hinaus zu werfen.

F u r t h e n.

Die Vertheidigung der Furthen ist sehr schwierig und undankbar, denn wo eine Furth ist, gibt es gewöhnlich auch mehrere und man ist bald umgangen. Besser ist es, sie durch hineingeworfene Baumstämme, Steine, Felsstücke, Eggen ic. unbrauchbar zu machen, und dann läßt man sie bloß beobachten. Muß man sie aber vertheidigen, so betrachtet man sie wie Brücken, nur mit dem Unterschied, daß man keine Posten jenseits ausstellt, und daß man näher heran geht, um den Wasserspiegel unter Feuer zu haben. Die Artillerie wählt eine gedeckte Stellung; die Infanterie gräbt sich ein und die Cavallerie bleibt in Reserve.

(Fortsetzung folgt.)

*Considérations sur quelques points de l'organisation militaire *).*

Nous arrivons à un second objet dont la haute importance est appréciée de tout le monde, nous voulons parler des établissemens d'instruction.

*) Wir haben unsern Lesern in den letzten Nummern die diesjährigen Anträge der Majorität der Militär-Aufsichtsbehörde mitgetheilt; es muß daher

Ici, avec une identité absolue d'intention, la majorité et la minorité, ont envisagé les moyens d'exécution sous un aspect totalement différent.

La commission a pensé comme la Suisse entière qu'il fallait doter la confédération d'établissements d'instruction, appropriés aux besoins du tems et capables de maintenir en bon renom l'état militaire de notre patrie.

Les projets présentés par Monsieur le colonel Hirzel, soumis à une longue discussion, ont obtenu l'assentiment de la majorité, ils seront transmis aux états qui en connaîtront les détails et en apprécieront le mérite.

Nous dirons quelles étaient les propositions de la minorité.

La majorité part de ce principe que l'école de Thoune a produit des résultats avantageux, qu'elle est généralement appréciée, que par contre les camps ont toujours été inutiles, que la clameur publique s'élève contre eux; que par conséquent il faut les supprimer, ou au moins les suspendre pendant trois ans.

Comment propose-t-elle de les remplacer?

En donnant une grande extension à l'école de Thoune.

Elle en augmente la durée,

Elle y maintient les armes spéciales,

Elle y appelle l'état-major fédéral, dans une forte proportion;

Elle y appelle les armes de l'infanterie, de la cavalerie et des carabiniers;

Elle crée un personnel nombreux d'instructeurs, elle leur assure des traitemens élevés.

En résumé cette école dont la durée totale sera de six semaines, renfermera pour un tems plus ou moins long compris dans cette limite, un personnel d'environ 1300 militaires.

La dépense de cet établissement est portée à 150,000 francs de Suisse par an.

Tel est l'esquisse du plan de la majorité, nous abandonnons le développement des détails aux organes officiels qui doivent la faire valoir.

Avant de présenter des objections, la minorité

Jeden interessiren, auch die Anträge der Minorität, welche der geschätzte eidgen. Oberst Rilliet-Constant bildete, zu vernehmen. Die weniger wesentlichen Punkte lassen wir jedoch weg und theilen nur seine Meinung über den wichtigsten Punkt, die Verbesserung der Central-Militärunterrichtsanstalten, mit.

doit reconnaître, qu'elle est d'accord sur plusieurs points avec la majorité, elle pense comme cette dernière,

- a. que la durée de l'école doit être augmentée,
- b. que les armes spéciales, dites armes savantes, doivent y recevoir une instruction aussi bonne que nos circonstances le comportent,
- c. que l'état-major fédéral, doit y être appelé en proportion notable,
- d. que cet établissement doit être doté successivement des constructions et du matériel qui lui manquent,
- e. que les camps fédéraux ne cheminent pas d'une manière satisfaisante dans leur état actuel.

Mais elle ne veut pas avec la majorité introduire la 3^{ème} division à l'école de Thoune, elle veut au contraire conserver en l'améliorant, l'institution des camps fédéraux.

En principe rien n'est plus désirable sans doute que d'introduire les armes de l'infanterie, de la cavalerie et des carabiniers à l'école de Thoune, mais lorsqu'on arrive à l'application, on tourne dans un cercle de difficultés.

Ces difficultés résultent de diverses circonstances.

- a. On se plaint depuis quinze années que les officiers d'artillerie n'arrivent pas à Thoune suffisamment préparés, que sera-ce avec les officiers d'infanterie dont on n'exige souvent dans les cantons aucune instruction préalable, comme condition de nomination?
- b. Si l'on veut donner une instruction un peu relevée, la préparation et le tems manqueront.

Si l'on se borne aux manœuvres de la plaine d'exercice, à quoi bon cette grande dépense, et le grand établissement de Thoune?

- c. Enverra-t-on de chaque canton les hommes les plus intelligens, alors ces hommes distillés, choisis et qui par le fait ont moins besoin d'instruction, seront les seuls instruits, puisque les autres n'auront plus la ressource des camps fédéraux.

Enverra-t-on sans choisir? On aura une si grande inégalité de capacité et de préparation que d'une part l'instruction des plus forts sera retardée, et de l'autre les plus faibles seront hors d'état de profiter de ce qu'on leur enseignera.

Mais on insiste; on formera, dit-on, des instructeurs; est-ce sérieusement que l'on présente cet argument?

Est-ce dans sept semaines pour des officiers, dans trois semaines pour des sous-officiers, que l'on formera des instructeurs ?

Ils rapporteront de Thounne des idées confuses, ils auront beaucoup effleuré, et n'auront rien approfondi.

N'est-il pas à craindre que, les chétifs résultats que l'on obtiendra paraissant si disproportionnés avec la dépense et le temps employés, il ne s'élève une clameur générale contre cet établissement ? et que Thounne ne perde en bon renom ce qu'on aura voulu lui faire gagner en extension ?

Nous aurions beaucoup à dire, si nous entrions dans les détails du projet ; nous ne le ferons pas, parceque nous concevons que les détails d'exécution peuvent changer, cependant nous invitons les hommes qui seront chargés de cet examen à porter leur attention sur les points suivants :

- a. L'emploi des diverses semaines.
- b. L'exclusion dans cette école des chefs de Bataillon.
- c. La formation de deux petits bataillons formant une petite brigade sous les ordres d'un colonel fédéral.
- d. La disposition qui fait faire à chaque grade les fonctions du grade inférieur ; à l'inverse de ce qui est généralement pratiqué.
- e. Surtout nous invitons à réfléchir sérieusement sur le nombreux personnel attaché à l'instruction, quarante et un instructeurs ! six personnes attachées à la direction ; où trouvera-t-on, bon Dieu ! ce personnel malgré les traitemens qu'on lui attribue ?

Qu'on ne s'y trompe pas, la première et la seconde année dans la ferveur de la nouveauté, on poussera l'instruction avec ardeur ; mais plus tard désappointé quant aux résultats, on en reviendra à faire de l'exercice, parce que c'est plus facile et plus commode ; alors le découragement viendra, on aura renoncé aux camps, on renoncera à l'école, que restera-t-il ?

On ne renoncera pas aux camps, répond la majorité, on propose de les suspendre pendant trois ans pour les reprendre avec plus de fruit, lorsqu'on aura préparé un état-major et des cadres capables de les faire cheminer.

Il y a évidemment ici une confusion ; conservera-t-on tout à la fois, les camps et l'école ? si c'est l'intention, il faut se résigner à une dépense effrayante.

Et cet état-major, ces cadres qu'on aura préparé,

dit-on ; ce seront donc ceux qui auront passé à l'école dans les trois années précédentes ; mais ces hommes seront donc alors toujours et exclusivement appelés, cela s'accordera-t-il avec leurs convenances particulières et cela avancera-t-il beaucoup l'instruction des autres ?

Au surplus nous faisons concession de toutes nos craintes et nous regardons comme convenu, que non seulement cette prétendue instruction ne sera pas une confusion épouvantable, mais au contraire qu'elle atteindra son but et que par elle treize cents militaires appartenant à toutes les armes réunies seront versés chaque année plus ou moins instruits, dans l'armée fédérale.

Tel serait le résultat le plus heureux du système de la majorité.

Exposons maintenant ce que la minorité voudrait y substituer.

Suivant elle

- a. La durée de l'école de Thounne serait augmentée.
- b. Les armes de l'artillerie et du génie y prendraient part.
- c. L'état-major fédéral y serait appelé dans une bonne proportion.

Cet établissement conserverait essentiellement le caractère d'une école, il serait doté au fur et à mesure du matériel qui manque.

- d. Quelques mesures seraient adoptées, pour donner la garantie que les officiers appelés ont une instruction préalable suffisante et qu'ils peuvent profiter de l'instruction supérieure qui sera donnée.

Pour mettre l'école en état d'atteindre avec ces conditions nouvelles le but de son institution, son budget annuel serait porté à trente mille francs.

Le quartier-maître général et l'inspecteur général d'artillerie seraient chargés d'établir le plan d'instruction pour les armes de l'artillerie et du génie ; ils s'adjoindraient un colonel de l'état-major général pour déterminer le cours d'étude des officiers de l'état-major.

Ces plans seraient soumis à l'approbation de la commission d'inspection militaire.

Voilà ce qui concerne l'école.

Relativement aux camps fédéraux

Nous avons reconnu, que l'institution ne chemina pas d'une manière satisfaisante, faut-il en conclure que l'institution soit mauvaise ? nous ne le pensons pas.

Ils ne présentent pas de bons résultats

Parce que les troupes qu'on y envoie n'ont en général aucune instruction préalable; on ne peut enseigner le service délicat et important des postes de campagne et de guerre au sous-officier qui n'est jamais entré dans un corps de garde; ni au caporal qui n'a jamais placé une sentinelle devant la maison commune de son village, ni au soldat qui ne sait comment tenir son fusil et pour qui les mots Ronde, Patrouille, Consigne sont du grec ou du latin.

Les camps ne cheminent pas parce qu'il y a une absence complète de direction préalable, parce que tout est laissé à l'arbitraire du commandant; est-ce un amateur d'exercice? on fera de la plaine d'exercice.

Est-ce un homme à grandes conceptions? il noyera la division de deux mille hommes dans un déluge de mouvemens singuliers et peu compréhensibles; est-ce un homme minutieux? il occupera ses gens de minuties; est-ce un homme à idées générales? il négligera les détails.

Les camps ne vont pas, parce que le terme est trop court, toutes les dépenses générales sont dans une disproportion choquante avec le tems que l'on peut consacrer à l'instruction de la troupe.

Ils ne vont pas, parce qu'ils sont trop faibles en personnel; ce sont des ombres de division, des idées de brigade, des squelettes de bataillon; toutes les notions sont faussées, le coup d'œil loin de se former se gâte, la troupe se sent chétive, et c'est un malheur.

Enfin ces camps ne vont pas parce que cet état-major fédéral rassemblé de toutes les parties de la Suisse n'est pas réuni préalablement d'une manière rationnelle pour connaître, comprendre le plan du campement et se mettre en état de concourir à sa bonne exécution. Ce vice est donc non dans l'institution, mais dans l'exécution.

L'institution est bonne, on y est accoutumé et la coutume est chez nous plus qu'ailleurs un élément de durée.

- a. Ils sont un moyen de fusion, de liaisons réciproques, de rapprochement des troupes des divers cantons entre-elles, et des troupes cantonales avec l'état-major fédéral.
- b. C'est par eux que les soldats prennent leur part des rassemblemens généraux, qu'ils apprécient l'emploi des sommes appliquées aux réunions militaires.
- c. Ils occupent les esprits, les dirigent vers l'amélioration de nos institutions militaires, et obli-

gent les cantons à quelques dispositions préalables, avant d'y envoyer des troupes.

- d. Par eux on sait à l'extérieur que la Suisse a des soldats, qu'elle les rassemble, qu'elle s'en occupe, qu'elle y consacre de l'argent.
- e. Non obstant les assertions contraires, les camps sont populaires, ils popularisent l'uniforme, et en définitive on n'a rien trouvé de mieux à leur substituer dans les cantons qui s'occupent de leurs milices, témoin Vaud et Berne.
- f. Enfin un camp bien organisé est la seule école où l'on puisse apprécier dans chaque grade, la capacité des officiers de l'état-major général.

Si on les supprime qu'on les remplace par une école excellente, on n'en regarderait pas moins cette suppression comme le coup de cloche qui annoncerait les funérailles de notre état militaire.

On y reviendrait, dit la majorité; nous avons déjà apprécié la valeur de cette assertion.

Si les vices que nous avons signalés sont réels, où se trouve le remède?

Evidemment dans la contrepartie des défectuosités indiquées, savoir:

- a. En augmentant la durée des camps.
- b. En augmentant le nombre des troupes appelées.
- c. En prenant des garanties pour assurer une instruction préalable suffisante.
- d. En donnant une direction au campement.
- e. En y appelant l'état-major d'avance.

Développons en peu de mots ces divers points.

1.^o La durée des camps devrait être portée à trois semaines; cette troisième semaine sera plus importante qu'on ne le pense communément.

Dans un rassemblement nombreux, il y a toujours au commencement quelque incertitude, elle tient à l'ignorance où sont les chefs fédéraux du degré d'instruction des troupes mises sous leurs ordres, et de l'inégalité inévitable dans l'instruction des troupes des divers cantons.

La première semaine est donc préparation, dans la seconde l'ensemble s'acquiert.

La troisième verra de bonnes applications.

Ajoutons que par cette augmentation de durée, la perte de tems résultant des intempéries sera moins sensible; ou plutôt ces lacunes seront comblées par des instructions de régime intérieur qu'il vaudra alors la peine de donner.

Il n'y aura plus une disproportion aussi choquante entre des fraix de route onéreux, un trans-

port de matériel dispendieux, des établissemens considérables et la brièveté du tems employé.

Sans doute trois semaines sont peu de chose encore, mais dans notre Suisse il faut savoir se restreindre dans de justes limites. Selon le plan de la majorité quatre semaines est le tems pour lequel elle se propose d'appeler à l'école nouvelle des détachemens d'infanterie.

2.^o La minorité propose en second lieu, de doubler le nombre des troupes appelées. Il serait porté de 4600 à 4700 hommes.

Il y aurait deux batteries, deux escadrons, quatre compagnies de carabiniers, un détachement de sapeurs; mais le nombre des bataillons ne serait pas doublé, il serait porté à huit au lieu de six et la force des bataillons serait de 450 hommes au lieu de 300 comme à présent.

Par ce moyen on obtiendrait la possibilité de faire connaître aux officiers et aux troupes, en quoi consiste la combinaison réelle des différentes armes et leur action véritable; on pourrait les employer d'une manière rationnelle.

En augmentant la force des bataillons, on pourrait toujours les conserver à un effectif, qui leur permettrait de manœuvrer, tandis qu'aujourd'hui en défalquant les absens pour cause de service, et les malades, les bataillons deviennent des compagnies; et en vérité la vraisemblance, le bon sens et le coup d'œil sont perpétuellement faussés. L'esprit de vie qui agit toujours sur les corps nombreux, animerait ces masses.

Les officiers fédéraux et les officiers supérieurs de troupes pourvus de commandemens, qui ressembleraient mieux à ceux auxquels ils peuvent être appelés, recevraient une instruction utile pour eux, indispensable pour le pays au profit duquel ils doivent exercer leurs grades; ils donneraient la mesure de leur capacité; après des camps semblables on saurait à quoi peuvent être propres des commandans de division, des commandans de brigade, des chefs d'état-major, des adjutans etc.

Mais pour obtenir ces résultats il faut accorder la 3^{ème} condition que nous avons indiquée.

3.^o *Des garanties* contre l'ignorance absolue des troupes qui viennent au camp.

On ne saurait trop le répéter, les camps ainsi que l'école de Thoun ne peuvent être profitables, si les troupes ignorent les premiers élémens de leur métier; ces élémens devraient être déterminés par l'au-

torité fédérale, les cantons devraient en avoir connaissance, et au besoin des inspections faites par des majors ou des lieutenants-colonels fédéraux, dans le printemps ou dans l'automne, qui précède le campement, serviraient à constater que les troupes possèdent l'instruction requise.

4.^o Il serait indispensable, qu'une marche d'instruction pour le camp fut adoptée par l'autorité fédérale; que méditée avec soin, revue, amendée, suivant les besoins des époques, elle fut obligatoire pour les commandans des camps, qui pourraient la développer sans en altérer les principes, aujourd'hui tout le tems du commandant est absorbé pour composer des réglemens de camp, de service de santé, d'ambulances et d'hôpitaux etc. etc.: ouvrages que les successeurs conserveront, abrègeront, modifieront suivant leur bon plaisir.

5.^o Il faudrait encore que les officiers de l'état-major fédéral et l'un des officiers supérieurs de chaque corps, appelés huit jours au moins avant les troupes, reçussent une instruction *effective* qui ne fut pas bornée comme aujourd'hui à des promenades insignifiantes.

La minorité peut se tromper sans doute, mais elle est intimement convaincue que des camps ainsi ordonnés auraient des résultats tout autre, que ceux qu'ils offrent aujourd'hui; elle est convaincue, que la défaveur qui plane sur cette institution disparaîtrait, que les officiers et les soldats en apprécieraient l'importance, en rapporteraient des impressions durables qu'ils communiqueraient à leurs alentours; que ces camps auraient un retentissement avantageux hors de la Suisse; elle est convaincue enfin, qu'ils donneraient à nos troupes non pas une instruction *complète*, mais une instruction relativement *suffisante*, eu égard à nos circonstances particulières, supérieure à celle qu'ils rapporteraient de Thoun, suivant le plan de la majorité; capable de leur faire entrevoir comment il faut comprendre la guerre, et de leur mettre sous les yeux, ce qui leur manque pour la faire honorablement dans ce siècle.

Il semble à la minorité qu'elle a cet avantage sur la majorité, que cette dernière va en tatonnant, demander un essai de trois ans; qu'elle n'a pas l'air d'avoir confiance en ce qu'elle propose, de bien savoir ce qu'elle veut, sera-ce un école? une réunion de cadres? tandis que la minorité procède par conviction.

D'ailleurs si elle se trompe, les choses au moins resteraient dans leur état, l'école de Thoun aurait-

conservé son caractère d'école, qui lui a bien réussi; que l'extension proposée pour les camps soit utile ou mauvaise, on en pourra juger dès le premier campement, y persister ou y renoncer: tandis que les résultats du système de la majorité ne pourront point être appréciés avec certitude à la fin de ces trois années d'épreuves, après lesquelles il faudra pourtant prendre un parti décisif.

Examinons maintenant le système de la minorité sous le point de vue financier. Nous n'avons pas besoin d'entrer dans des détails minutieux, nous pouvons présenter un calcul parfaitement appréciable.

Les camps coûtent actuellement .	LSse. 59,000	
en les doublant nous aurons .	118,000	
en les portant à trois semaines		
au lieu de 15 jours, nous devons		147,500
augmenter la dépense d'un		
quart *)	29,500	
en les maintenant tous les deux ans,		
il y aurait à réserver chaque année,		
la moitié soit	73,750	
nous mettrons par somme ronde . .	75,000	
auxquels on ajouterait le budget		
de l'école de Thoune	30,000	

Total francs 105,000

au lieu de L. 150,000 demandés par la	
majorité; économie	45,000
si l'on voulait n'avoir un camp que tous	
les trois ans il y auroit à répartir en	
trois années la somme de . . francs	147,500
soit par année	49,166
ou par somme ronde	50,000
plus le budget de Thoune	30,000

Total francs 80,000

au lieu de	150,000
économie	70,000

Mais, dira-t-on, il faut estimer une dépense non seulement en regard de la somme dépensée, mais aussi selon l'utilité de la dépense. Cette considération est très fondée. Examinons donc sous ce rapport les résultats comparés des deux systèmes.

Pour une dépense de 150,000 francs la majorité de la commission dit qu'elle versera chaque année dans l'armée environ treize cents militaires qui auront passés à l'école.

*) Nous disons un quart, quoique l'augmentation de tems soit d'un tiers, parceque toutes les dépenses générales du premier établissement, de route etc. servent pour trois semaines comme pour deux.

De ces treize cents retranchons ceux qui appartiennent aux armes de l'artillerie, du génie et aux diverses branches de l'état-major général, qui dans les deux systèmes continueront à suivre l'école de Thoune à peu près 330, resterait 970 militaires versés chaque année dans l'armée par le système de la majorité.

D'autrepart, suivant la minorité les camps étant doublés en personnel, et conservés tous les deux ans, se serait plus de 4600 hommes tous les deux ans, soit 2300 hommes tous les ans, qui passeraient à cette instruction. En résumé: dépense moindre d'un tiers, instruction *deux* fois plus répandue. On peut maintenant apprécier le deux systèmes.

Nachrichten aus der Eidgenossenschaft.

(Fortsetzung.)

Tagesatzungsverhandlungen. Am 15. Juli schritt man zur Behandlung des Antrags der Oberaufsichtsbehörde, betreffend die Umgestaltung der gewöhnlichen Thunschule in eine Central-Militär-Unterrichtsanstalt. Gleich von Anfang sprach man sich für Niedersetzung einer Commission aus. In der Umfrage wurde sehr bezweifelt, ob die aus dem neuen Entwurfe zu erwartenden Resultate im Verhältniß zu den ungeheuern Kosten sein würden, und ob die Eidgenossenschaft und die Cantone diese Kosten über sich zu nehmen im Stande wären. Es wurde sodann zu zeigen gesucht, daß die Vorschläge dem gehofften Zwecke in vielfacher Beziehung nicht zu entsprechen scheinen, und es ganz gewiß bei einer Vermehrung und Verbesserung der jetzigen Unterrichtsanstalten, sowie bei der bessern Einrichtung der Uebungslager sein Bewenden haben könne. Aus diesen und ähnlichen Gründen wollte eine Meinung von den Vorschlägen ganz abstrahiren und sich an den bestehenden modus vivendi halten, die andere hingegen hätte sich in dieselben, insoweit sie von dem Hrn. Obersten Kistliet amendirt worden sind, eingelassen. Andererseits wurde der lebhafte Wunsch ausgedrückt, daß man doch das schweizerische Militärwesen auf alle mögliche Weise heben möge; man bewies, wie sehr die Eidgenossenschaft in dieser Beziehung zurück ist. Die Dekonomie sei hier nicht am Platz; denn schreite man nicht fort, so könne das früher verwendete Geld als in das Wasser geworfen angesehen werden. Wolle man nichts für den Unterricht thun, so solle man das